

## Des avancées législatives pour mieux protéger les mineurs victimes des violences sexuelles.

Pour **Enfance et Partage**, association de défense des droits des enfants, les mesures annoncées par Monsieur Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux et en particulier la criminalisation de tout acte de pénétration sexuelle d'un majeur sur un mineur de 15 ans et un système nouveau de prescription dite échelonnée, sont des avancées certaines pour renforcer la protection des mineurs victimes de violences sexuelles .

Des zones d'ombre malgré tout subsistent, en particulier, quant aux agressions sexuelles sur mineur de 15 ans.

Concernant l'inceste, nous attendons les propositions des travaux menés par la Commission sur l'inceste et sur les violences sexuelles coprésidée par Monsieur Edouard Durand et Madame Nathalie Mathieu.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir de cette prise de parole et surtout d'un mouvement général et sociétal de mise en lumière de ce fléau que sont les violences sexuelles sur les mineurs.

Mais en tant qu'association de défense des droits des enfants et d'accompagnement des victimes, nous tenons à interpeller nos dirigeants sur les progrès immenses qu'il reste à accomplir pour écouter et entendre la parole des victimes, tout particulièrement celle des tout petit, et pour l'accueil qui leur est réservé par différents professionnels.

Pourquoi est-ce si difficile pour une victime de parler au-delà du silence imposé par son auteur ? Par la peur de ne pas être crue !

Nous attirons leur attention sur le fait que toute victime qu'elle soit connue ou anonyme a le droit à une justice efficiente, une justice à l'écoute.

***A propos d'Enfance et Partage :*** Depuis plus de 40 ans, l'association agit pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte. Nos actions se déploient autour de la Prévention et de la Lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, avec l'appui de 18 comités locaux, 250 bénévoles, une dizaine de salariées (psychologues, juriste) et un réseau de 50 professionnels (avocats, psychothérapeutes).

### **Contacts :**

**Présidente :** Marie-Pierre Colombel

[mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org](mailto:mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org)

**M :** +33 (0) 07.62.49.51.63.

**Responsable de la communication:** Valérie Maud Camus

**M :** 06 14 79 31 58

**Association Enfance et Partage** - 96 rue Orfila, 75020 Paris - Tel : 01 55 25 65 65

<http://www.enfance-et-partage.org>